**PROJET JARDINS PARTAGES**

**« Prairie de Madame »**

La Mairie de Lavelanet propose la mise à disposition de parcelles cultivables dans le cadre d’une action « Jardins Partagés-Jardins Familiaux ». Plusieurs partenaires institutionnels mais aussi des particuliers ont sollicité la mise à disposition de parcelles cultivables.

Chacun de ces acteurs associatifs et institutionnels s’est saisi de ce projet pour le proposer au public qui le concerne.

Les professionnels du Centre Social CAF de Lavelanet et du Centre Local ADS, déjà engagés dans des actions partenariales depuis de nombreuses années (Petite Maison, Départs vacances familles…) ont souhaité travailler ensemble sur un projet collectif à l’aide de ce nouveau support d’activité.

Dans leurs missions respectives de travail de prévention et d’accompagnement social des personnes et des familles ; les professionnels du Centre Social CAF et du Centre Local ADS se sont questionnés sur une autre modalité d’accompagnement de leurs usagers.

L’idée étant de pouvoir travailler autrement avec leur public, d’adopter une autre posture d’accompagnement au travers d’un projet collectif plus favorable à l’implication des usagers.

La dynamique collective qui s’inscrit dans une démarche de Développement Social Local positionne l’usager au cœur du dispositif d’accompagnement qui lui est proposé. L’objectif étant de le rendre acteur de l’évolution de son parcours d’insertion sociale.

A noter que cette réflexion sur ce type d’action collective s’inscrit notamment dans le cadre de rencontres partenariales « santé/insertion » qui se tiennent sur le territoire depuis 2008. Ces réunions qui avaient initialement pour but de constituer un réseau autour de l’accompagnement social de personnes en souffrance psycho-sociale, isolées ou ayant des problématiques de santé ; ont conduit à l’aboutissement de plusieurs projets collectifs (lieu de rencontre, atelier socio-linguistique…).

L’objectif de ces différents projets collectifs étant de travailler sur la remobilisation des personnes, mettre en avant leurs ressources et les aider à les mobiliser, rompre l’isolement, …

Le projet autour des jardins partagés s’inscrit donc dans ce cadre.

Lors du comité d'usagers de la CAF du 20/03/2017 des habitants se sont proposées comme personnes ressources pour cette action.

1. Éthique du projet :

Ce projet a pour objectif principal de lutter contre l’isolement et les phénomènes d’exclusion. Il s’inscrit dans un processus d’accompagnement global. Le jardin collectif est utilisé comme support de remobilisation et s’adresse à des personnes fragilisés, n’arrivant plus à être acteurs de leur vie sociale car ils n’ont plus de désir ni de projet.

Le jardinage est une activité de plein air qui permet de se prouver mais aussi de montrer aux autres que l’on est capable de faire quelque chose de ses mains, c’est un outil favorisant la revalorisation des publics souvent stigmatisés par la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent. Il permet de faire émerger et mettre en exergue des savoirs-faires peu mis en avant dans la vie de tous les jours.

La constitution d’un groupe qui favoriserait la mixité des publics, associé à la présence de travailleurs sociaux, a pour objectif de favoriser l’émergence de liens d’entraide et de solidarité.

 Au delà du travail autour de la culture, cette action permet d’aborder et de sensibiliser le public à d’autres questions comme l’alimentation et le respect de l’environnement (en lien avec les modes de culture).

L’intérêt de cette activité réside dans le fait d’associer les participants à la globalité du projet à savoir de sa conception à sa réalisation (technique de culture, choix des plantations, entretien de la parcelle, cueillette etc...)

 2- Le public :

Cette action s’adresse à un public (familles ou personnes isolées) en situation de précarité (économique, sociale et familiale) fréquentant le centre social CAF, le centre local ADS ou les actions partenariales (ateliers sociolinguistiques, Petite Maison...).

 3- Les objectifs généraux :

1. Sortir de l’isolement
2. Favoriser l’émergence de lien social, d’entraide et de solidarité
3. Travailler autour de la revalorisation de soi et valoriser les savoirs faire au travers d’un autre mode d’accompagnement
4. De façon transversale, aborder tous les domaines de la vie quotidienne et familiale (vie familiale, gestion du quotidien, alimentation, préparation des repas…)
5. Permettre les liens avec les autres organismes, associations, particuliers qui disposent de parcelles au travers de temps collectifs partagés
6. A terme, permettre aux personnes d’être à nouveau acteur de leur vie, de faire des projets, de se mobiliser autour d’une activité

 4- Les objectifs opérationnels :

Cultiver des légumes en fonction des saisons avec des méthodes respectueuses de l’environnement, cuisiner ces produits ensemble pour les partager autour d’un repas éventuellement.

 5 Déclinaison de l'action :

 5-1 Porteur du projet :

Centre Social CAF/ Centre Local ADS de Lavelanet

 5-2 Moyens de l'action :

-Mise à disposition d’une parcelle moyennant une cotisation auprès de la mairie et à l’Association qui gère les Jardins partagés.

-Mise à disposition de personnel CAF (AS et CESF) et ADS (ensemble de l’équipe impliquée dans le projet avec un temps de présence en relai sur l’action en fonction du groupe constitué et des besoins en lien avec disponibilités de professionnels).

Le temps de présence des professionnels sera conséquent au démarrage de l’action (constitution du groupe, régulation, mise en place de la parcelle et des cultures). L’objectif dans un second temps étant de pouvoir identifier des personnes ressources sur le groupe pour être en relai des professionnels.

-Participation et implication des usagers de l’élaboration du projet à sa mise en œuvre opérationnelle (identification de personnes ressources)

-Moyens matériels :

-Récupération de matériel de jardinage

-Récupération de plans et graines

-Achat du matériel et fournitures manquants

-Constitution d’un groupe d’usagers et mise en place d’un comité de suivi de l’action (professionnels et usagers). Ce comité de suivi œuvrera à la mise en place opérationnelle de l’action, prendra les décisions de manière collégiale et aura en charge la régulation de l’action.

 5-3 Déroulé de l'action :

-Repérage du public par les professionnels CAF et ADS (référents uniques RSA) et proposition de l’action par les référents. Objectif quantitatif : 20 personnes au total.

-Réunion d’information au public, constitution d’un groupe d’usagers volontaires pour la démarche.

-Mise en place d’un Comité de suivi de l’action qui définira et validera les étapes et actions proposées.

-Planning prévisionnel (à confirmer par le comité de suivi) :

-A compter d’avril 2017 : récupération outils de jardinage, plans et graines, préparation de la parcelle (travail de la terre, récupération de compost…)

Achat du matériel et plans manquants (demandes de subvention CAF et PDI AFI).

-Fin avril début mai : début des plantations

-De mai à : organisation du groupe pour entretien (arrosage, cueillette…)

Proposition de mise en place d’atelier cuisine à la CAF pour transformation des produits.

Distribution de la production et/ou des produits transformés au groupe.

5-4 Budget prévisionnel :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CHARGES** |  | **PRODUITS** |  |
| Cotisation association | 30.00 | PDI Conseil Départemental : AFI collective | 600.00 |
| Achat de matériel  | 250.00 | CAF | 330.00 |
| Achat de plans et graines | 350.00 |  |  |
| Denrées / cuisine | 300.00 |  |  |
| **TOTAL** | **930** |  | **930** |
| ***SUPPLETIF*** |  | ***SUPPLETIF*** |  |
|  |  | *CAF* | *1000* |
| *Matériel*  |  |  |  |
| *Mise à dispo de personnel*  | *3500* | *DSD* | *2500* |
| **TOTAL** | **4430** | **TOTAL** | **4430** |